

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

Référence
003-2026

Objet de la délibération
Délibération déterminant le nombre d'adjoints au maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Date de la convocation
17/03/2026

Date d'affichage
17/03/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2026 et le 21 Mars à 10 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Champmotteux sous la présidence de DESNOUE Jérôme, Maire

**Présents** : M. DESNOUE Jérôme, Maire, Mmes : BOUR Vanessa, HARDY Aude, HERBLOT Laëtitia, JESUS DE OLIVEIRA FRESCO Mélissa, TASSET Muriel, MM : DUFOUR Nicolas, GUERIN Vincent, LENOIR Joseph, MOREAU Michaël, PONTET Franck

**A été nommée secrétaire** : Mme HARDY Aude

**Objet de la délibération** : Délibération déterminant le nombre d'adjoints au maire

Vu l'article L 2122-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Champmotteux est de onze membres, le nombre maximal d'adjoints au maire est de trois,

Il est proposé de fixer à deux, le nombre d'adjoints au maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de deux postes d'adjoints.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jérôme DESNOUE

La secrétaire de séance  
Aude HARDY

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de l'Essonne

Publication ou notification du :  
24/03/2026

